



Est-ce légale comme installation (voir photos) ?

Par **jerome971**, le **03/06/2008** à **02:37**

Bonjour, rnJe viens d'acheter un local que je vais transformer en habitation, seulement voila en plein milieu de ce local passe l'evacuation de tout a l'égout de l'appartement du dessus

!!!rnVoici, quelques photos de l'installation

:rnhttp://keepi.free.fr/12124448214.jpegrnhttp://keepi.free.fr/12124449466.jpegrnhttp://keepi.free.fr/12124449466.jpeg

donné que l'appartement a été longtemps inoccupé et ouvert, j'ai l'impression que cette installation a été faite de façon illégal.rnL'appartement du dessus vient juste d'être racheté.rnLa personne qui m'a vendu l'appartement avait commencé un échange de courrier avec l'ancien propriétaire de l'appartement du dessus mais le propriétaire ne désirait rien changer a cette installation.rnLorsque j'ai moi même contacté le nouveau propriétaire de l'appartement du dessus, il ne semblait pas choqué de voir un tuyau d'évacuation passé au milieu de ma pièce !rn rnJ'ai fait venir un plombier pour trouver une solution, celui-ci a proposé a mon voisin de faire courir le tuyau chez lui le long d'un de ses murs pour pour accéder a l'extérieur et rejoindre un tuyau existant, j'ai même proposé de lui payer les frais et de fabriquer un coffrage, le voisin m'a répondu que "ça ferait moche chez lui " !!! (alors que le tuyau serait le long d'un mur au ras du sol sur une longueur de 2m60 seulement !).rnJ'ai donc décidé de passer a la vitesse supérieur et de prouver que cette installation est illégale . Mais je ne sais pas comment m'y prendre d'où mon intervention sur ce forum rnCordialementrnJerome